



Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin

Vigny, le 7 février 2023

8, Chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tel. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79
E-Mail : smirtom@smirtomduvexin.net

Mairie de AVERNES
39 grande Rue
95450 AVERNES

À l'attention de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire d'Avernes

Réf. : BM/EL 2023-02-001

Objet : Collecte des objets encombrants – Planning 2023

Madame le Maire,

Je vous communique les 2 dates de ramassage des encombrants pour l'année 2023 :

lundi 27 mars 2023 et lundi 11 septembre 2023

Je vous remercie de bien vouloir les communiquer à vos administrés en leur rappelant :

- Que la collecte des objets encombrants est limitée à **1 m³ par habitation**
- Qu'ils doivent être sortis **la veille du jour de ramassage**

Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1.75 m x 1.50 m x 0.50 m
- Gravats
- Amiante
- Faïence, vitres, miroirs (sanitaires/évier, paroi de douche, vitres...)
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Pneus
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

Je vous rappelle que **les encombrants font partie des déchets pris en charge dans les déchèteries**, tout comme les végétaux, le bois, le carton, les gravats, la ferraille, les DEEE, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...). Ce mode de collecte permet une gestion optimisée des déchets (tri et valorisation des différentes matières, coût de transport/collecte moins élevé).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Brahim MOHA
Président du SMIRTOM du Vexin

